



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 août 2022
Français
Original : anglais

Situation au Soudan et les activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution [2636 \(2022\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 3 juin 2023 le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 90 jours sur son exécution. Il retrace les faits nouveaux intervenus au Soudan entre le 6 mai et le 20 août 2022 et fait le point sur la mise en œuvre du mandat de la Mission, les questions de genre étant prises en compte dans l'ensemble des activités.

II. Principaux faits nouveaux intervenus

A. Situation politique

2. La crise politique que traverse le Soudan demeure sans solution, alors que se poursuivent les efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à faciliter un règlement politique et à relancer une transition démocratique crédible aux mains des civils après le coup d'État militaire survenu le 25 octobre 2021. L'absence d'accord politique et le défaut de gouvernement pleinement fonctionnel ont contribué à l'insécurité dans diverses parties du pays ainsi qu'à la détérioration de la situation économique et humanitaire.

3. À Khartoum et dans tout le Soudan, les comités de résistance ont durci leur mouvement de protestation pour dénoncer le coup d'État et exiger le retour à un régime civil. Participant en grand nombre, les femmes ont organisé et dirigé des manifestations dans les différentes régions du pays. Les autorités soudanaises ont souvent bloqué les principales artères routières et les ponts avant les manifestations, en particulier à Khartoum. Alors que les manifestants étaient dans la plupart des cas pacifiques et non armés, les forces de sécurité ont régulièrement fait usage de balles réelles, de gaz lacrymogènes, de canons à eau, de balles en caoutchouc et de grenades assourdissantes pour disperser les manifestations dans l'État de Khartoum, faisant 21 morts parmi les civils et 2 073 blessés, tandis que 63 personnes ont été blessées par des véhicules des forces de sécurité.



4. La principale journée de manifestation nationale a eu lieu le 30 juin, date anniversaire du coup d'État militaire de 1989 qui avait installé au pouvoir le général Omar Al-Bashir et provoqué le renversement du dernier gouvernement démocratiquement élu. Elle a été l'occasion également de la première manifestation de 1 million de personnes, après la dispersion violente des manifestants le 3 juin 2019. Malgré les appels internationaux et régionaux à la retenue et les assurances données publiquement par la police que seuls des moyens non létaux seraient utilisés pour maîtriser les foules, les forces de sécurité ont eu recours à la force pour disperser les manifestants, faisant 9 morts et plus de 600 blessés. Selon la Force de police soudanaise, 96 policiers et 129 militaires ont été blessés. L'Organisation des Nations Unies n'a pas été en mesure de confirmer cette information. Les violences du 30 juin ont été condamnées avec force par la communauté internationale, notamment par l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Les acteurs nationaux, y compris les groupes de femmes, ont appelé à la poursuite des manifestations. Plusieurs sit-ins ont été organisés à Khartoum après le 30 juin pour dénoncer les violences et l'usage de la force par les forces de sécurité.

5. Le mécanisme trilatéral, qui regroupe l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'IGAD, a œuvré en faveur de la création de conditions propices à la tenue de négociations entre les civils et les militaires. Dans une déclaration publiée le 25 mai ainsi que lors de réunions privées, il a demandé aux autorités de mettre fin à toutes les violences, de libérer toutes les personnes détenues, de cesser les arrestations et de lever l'état d'urgence. Il a continué à s'inquiéter de la force excessive utilisée par les forces de sécurité et demandé l'ouverture d'enquêtes crédibles sur tous les faits de violence. Le 29 mai, le Président du Conseil souverain, le général de corps d'armée Abdel Fattah Al-Burhan, a publié un décret portant levée de l'état d'urgence en vigueur sur tout le territoire depuis octobre 2021. Par la suite, 171 personnes détenues ont été remises en liberté dans tout le pays.

6. Le 8 juin, le mécanisme trilatéral a tenu une réunion technique à Khartoum pour arrêter les préparatifs du dialogue entre civils et militaires destiné à rétablir la transition démocratique sous la direction des civils. Cette rencontre a rassemblé des représentants de divers partis et mouvements politiques, du Front révolutionnaire soudanais et de l'armée. Plusieurs acteurs politiques majeurs ont refusé de participer à la réunion, notamment le conseil central des Forces pour la liberté et le changement, le Parti national de l'Oumma, le Parti communiste soudanais, le Groupe de défense des droits des femmes, l'Association des professionnels soudanais et les comités de résistance.

7. Le 9 juin, des représentants de l'armée et du conseil central des Forces pour la liberté et le changement se sont réunis à l'invitation conjointe de la Secrétaire d'État adjointe américaine aux affaires africaines et de l'Ambassadeur d'Arabie saoudite au Soudan. Le mécanisme trilatéral s'est félicité de cette initiative, qui a permis l'ouverture de discussions directes entre les représentants de ces deux acteurs. Toutefois, à la suite des violences du 30 juin, le conseil central s'est retiré des pourparlers, appelant à poursuivre les actions de désobéissance civile et à intensifier le mouvement de protestation.

8. Le 2 juillet, la composante militaire a informé le mécanisme trilatéral de son intention de se retirer du dialogue entre civils et militaires mené sous ses auspices et lui a demandé de faciliter de toute urgence un dialogue entre civils en vue de favoriser un consensus. Le 4 juillet, dans une allocution télévisée, le général de corps d'armée Al-Burhan a annoncé que l'armée ne participerait pas aux négociations facilitées par le mécanisme trilatéral afin de laisser aux forces politiques et révolutionnaires la possibilité de former un gouvernement de compétences nationales. Il a ajouté qu'une fois le gouvernement constitué, le Conseil souverain serait dissous et un conseil

suprême des forces armées, composé des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide, serait institué. Il a noté que ce conseil suprême serait chargé des tâches de sécurité et de défense et des « responsabilités connexes » en accord avec le gouvernement.

9. Après le retrait des militaires du dialogue, le mécanisme trilatéral a annoncé que les conditions pour la poursuite des pourparlers entre civils et militaires ouverts le 8 juin n'étaient plus réunies et qu'il continuerait à discuter séparément avec toutes les composantes en vue de faciliter un règlement politique. Parallèlement, diverses initiatives ont été proposées par des personnalités de la société civile et des forces politiques visant à unifier les positions des civils. Le 23 juillet, le Vice-Président du Conseil souverain, le général de corps d'armée Mohamed Hamdan Dagalo, également appelé « Hemedti », s'est déclaré favorable à ce que l'armée se retire de la vie politique et a exhorté les forces politiques révolutionnaires et nationales à accélérer la recherche de solutions urgentes qui débouchent sur la constitution d'institutions de gouvernance transitoires. Le 1^{er} août, dans une interview télévisée, il a pris acte de l'« échec » du coup d'État du 25 octobre, notant la dégradation de la situation économique et des conditions de sécurité et soulignant l'importance de la réforme du secteur de la sécurité et de la formation d'une armée professionnelle unifiée.

10. Le 10 juillet, le général de corps d'armée Al-Burhan a nommé cinq généraux retraités de l'armée, des services de renseignement et de la police ambassadeurs au Ministère des affaires étrangères. Le conseil central des Forces pour la liberté et le changement a immédiatement publié une déclaration pour condamner ces nominations, notant que ces décisions révélaient les véritables intentions de l'armée, à savoir la volonté de dominer tous les aspects de la vie sociale et de militariser les fonctions civiles, y compris les relations étrangères.

11. Peu de progrès ont été faits dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba. Toutefois, conformément au volet Darfour de l'Accord, un premier groupe de 2 000 membres des mouvements armés appelés à intégrer la Force conjointe de maintien de la sécurité a terminé sa formation le 3 juillet après plusieurs mois. La Force doit être déployée dans les zones sensibles du Darfour septentrional, du Darfour occidental et du Darfour méridional.

12. Le 11 août, le Gouverneur de la région du Darfour a promulgué le projet de loi sur l'administration autochtone, premier texte législatif régissant l'administration autochtone dans la région du Darfour conformément à l'Accord de paix de Djouba. Cependant, des inquiétudes se sont exprimées quant au processus de rédaction, à la compatibilité du texte avec les lois fédérales et à la question de savoir si les autorités régionales avaient le pouvoir de l'adopter.

13. Par ailleurs, le 11 juin, 45 représentants du Mouvement pour la justice et l'égalité des États du Kordofan septentrional, du Kordofan méridional et du Kordofan occidental ont annoncé avoir quitté le groupe armé par mécontentement devant l'indifférence de ses dirigeants à l'égard des problèmes du Kordofan, en particulier la non-inclusion des ex-combattants dans les arrangements de sécurité convenus dans le cadre de l'Accord de paix de Djouba. Ils ont indiqué leur projet de former un groupe politique pour défendre les intérêts du Kordofan. Le 4 juillet, dans la région du Nil Bleu, plusieurs membres du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Malek Agar (MPLS-N-faction Malek Agar), basée à Oullou dans la localité de Bau, sont arrivés à Damazin pour suivre un entraînement conformément aux dispositions de l'Accord de paix de Djouba.

14. Pendant la période considérée, les tensions qui opposent le Soudan et l'Éthiopie dans la zone frontalière contestée de Fachqa se sont intensifiées. Le 26 juin, les Forces armées soudanaises ont accusé l'armée éthiopienne d'avoir exécuté sept soldats

soudanais qui avaient été faits prisonniers et un civil et d'avoir exposé leurs corps en public. Le même jour, le Soudan a rappelé son ambassadeur en Éthiopie et convoqué l'ambassadeur d'Éthiopie au Soudan. Les 27 et 28 juin, le Soudan et l'Éthiopie ont tour à tour adressé des lettres au Président du Conseil de sécurité. Le 5 juillet, lors d'une rencontre en marge du sommet de l'IGAD au Kenya, le Premier Ministre éthiopien et le général de corps d'armée Al-Burhan ont convenu de désamorcer les tensions à Fachqa.

B. Situation en matière de sécurité

15. L'insécurité, provoquée notamment par les affrontements intercommunautaires, les conflits armés et la criminalité, est restée un véritable problème. Entre le 6 mai et le 17 août, 569 atteintes à la sécurité ont été enregistrées (contre 419 durant la précédente période). L'insécurité liée à la criminalité, au vol de bétail et à la culture des terres s'est poursuivie dans les zones sensibles, notamment au Darfour occidental, au Darfour septentrional et au Darfour méridional. La violence à grande échelle s'est étendue à des zones qui étaient restées relativement stables ces dernières années. C'est notamment le cas de Kolbous dans l'État du Darfour occidental, ainsi que de Damazin et de Rosseiris dans la région du Nil bleu. De plus, on a également une montée de l'insécurité dans les États du Kordofan occidental et du Kordofan méridional ainsi que dans l'État de Kassala. La multiplication des atteintes à la sécurité pourrait être en partie attribuée aux cultures saisonnières dues à la saison des pluies.

16. Certaines des atteintes les plus violentes constatées pendant la période considérée se sont produites à Kolbous dans le Darfour occidental. Entre le 6 et le 11 juin, au moins 165 civils ont été tués à la suite de différends portant sur l'occupation et la culture des terres agricoles entre la tribu des Gimir et le sous-clan des Aoulad Zeïd de la tribu des Rizeigat. Les violences ont provoqué le déplacement de quelque 50 000 personnes. Les Forces armées soudanaises ont tenté une médiation entre les parties en conflit, mais la situation a dégénéré. Les forces de sécurité, y compris les Forces d'appui rapide, ont été déployées pour maîtriser la situation. Cependant, les populations locales à Kolbous ont accusé les membres des Forces d'appui rapide d'avoir participé aux violences. Les 21 et 22 juillet, un regain d'affrontements a fait de nouvelles victimes.

17. En juin et juillet, des accrochages armés entre le groupe non signataire Armée de libération du Soudan-faction Abdelwahid et l'Armée de libération du Soudan-faction Zanoon ont été signalés dans l'est de Jebel Marra au Darfour méridional, faisant au moins trois morts et entraînant la fermeture temporaire des routes. La région de Jebel Marra au Darfour central a également été le théâtre de heurts le 3 août, lorsque des inconnus ont tendu une embuscade aux forces de sécurité qui escortaient les autorités locales sur la route reliant Zalingei à Golo. Au moins cinq agents de l'administration auraient été tués.

18. Dans le prolongement de ces accrochages et autres affrontements antérieurs au Darfour, les initiatives de paix locales se sont multipliées. Entre le 12 juin et le 6 juillet, les dirigeants locaux au Darfour méridional et au Darfour occidental ont signé plusieurs accords de paix locaux sous l'égide du général de corps d'armée Dagalo dans le but de mettre fin aux violences à grande échelle entre les communautés des deux États. Au Darfour méridional, un accord a été signé entre les Fallata et les Rizeigat après les violences à Greida. Au Darfour occidental, cinq accords distincts ont été signés après les récentes violences à Geneina, Kreinik, Sirba, Jebel Moon et Kolbous.

19. Les 3 et 4 août, des violences intercommunautaires ont éclaté à la frontière entre le Darfour occidental et le Tchad, et auraient fait 27 morts et 36 blessés. Dix-huit des

personnes tuées et 14 des personnes blessées étaient d'origine soudanaise. Le 4 août, le général de corps d'armée Dagalo a rencontré le Président du Conseil militaire de transition du Tchad, Mahamat Idriss Déby, à N'Djamena, où les deux hommes auraient notamment abordé la question de la sécurité des frontières. Le 5 août, le général de corps d'armée Al-Burhan a également présidé une réunion d'urgence du Conseil national de sécurité et de défense avec le Comité de sécurité de l'État du Darfour occidental à Geneina.

20. La mise en place des dispositions transitoires de sécurité pour le Darfour a progressé grâce aux activités menées par le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour. Le Comité, qui est présidé par la MINUATS et regroupe les signataires de l'Accord de paix de Djouba, s'est également attaché à désamorcer les tensions à la suite des faits de violence armée et des violations présumées du cessez-le-feu. Il a ainsi contribué à apaiser les tensions consécutives au conflit dans le site pour déplacés de Zamzam et à Kolgi dans l'État du Darfour septentrional, en étroite coordination avec le Comité de sécurité de l'État.

21. Entre le 10 et le 17 juillet, la région du Nil Bleu a été le théâtre de fortes violences entre les Haoussa et les Founj, les Hamaj et les Berta. Déclenché par un vol de bétail à Geisan, le conflit s'est rapidement étendu à d'autres parties de la région, notamment à Oued el-Mahi, à Rosseiris et à Damazin. Entre le 15 et le 17 juillet, des affrontements intercommunautaires à Rosseiris et Damazin auraient fait au moins 117 morts et des centaines de blessés. Les causes profondes du conflit sont liées à des questions de représentation politique et de propriété foncière. Les violences semblent avoir été alimentées par des discours de haine dirigés contre les Haoussa. Les forces de sécurité ont été déployées pour maîtriser la situation. Pour protester contre ces violences, les Haoussa ont organisé des manifestations dans les États de Khartoum, du Kordofan septentrional, de Gedaref, de Kassala, de la mer Rouge et du Darfour septentrional. À Kassala, les forces de sécurité ont tiré à balles réelles pour disperser un sit-in organisé par les Haoussa les 18 et 19 juillet, faisant 5 morts et 23 blessés. Le 19 juillet, deux personnes seraient mortes et des dizaines d'autres auraient été blessées dans des manifestations similaires à Gedaref.

22. À la suite des violences qui ont éclaté dans le Nil Bleu, les Forces d'appui rapide, en collaboration avec la Choura des Rofaa et des Kenana, ont facilité la signature d'un accord de cessation des hostilités entre les membres des communautés en conflit. Cet accord prévoit le déploiement de forces de sécurité conjointes dans les zones touchées par la violence ainsi que la réouverture des sources d'eau, des marchés et des fermes. Malgré l'accord, de légers heurts ont été signalés à Oued el-Mahi le 14 août et à Rosseiris le 15 août.

23. Les autorités de la région du Nil Bleu ont commencé à mettre en œuvre les dispositions de sécurité prévues au chapitre 4 du volet Deux Zones de l'Accord de paix de Djouba, comme l'intégration des groupes armés dans l'armée régulière ou dans d'autres dispositifs de sécurité. Après une vérification d'aptitude, 2 000 combattants du MPLS-N-faction Malek Agar auraient commencé à arriver à Damazin depuis la zone d'Oullou dans la localité de Bauw le 4 juillet pour recevoir un entraînement militaire.

24. Dans l'État du Kordofan occidental, 23 atteintes à la sécurité ont été constatées, ce qui représente une nette augmentation par rapport à la période précédente (11 atteintes). La plupart des violences, qui étaient en grande partie intercommunautaires, ont eu lieu à Lagowa, à Nouhoud et à Sounout. Pour partie, cette hausse est imputable à la compétition croissante pour les ressources naturelles et aux litiges fonciers. Plusieurs de ces atteintes sont également le résultat de vols de bétail. En outre, une série d'attaques de représailles entre Nouba et Arabes a été

signalée dans diverses parties du Kordofan méridional, à la suite d'un vol de bétail à Bouram le 15 juillet.

25. Dans l'État de Kassala, des affrontements intercommunautaires provoqués par des tensions foncières ont été signalés le 24 mai entre les Beni Amer et les Sebderat, tandis qu'une tentative de vol de biens a entraîné des accrochages entre les Beni Amer et les Nouba entre le 14 et le 17 juin, qui auraient fait au moins huit morts et des dizaines de blessés.

C. Situation sur le plan des droits humains, de l'état de droit et de la protection

26. Sur le plan des droits humains, la situation a continué de se dégrader. Tandis que les manifestations s'intensifiaient dans tout le Soudan, les forces de sécurité ont continué à faire un usage excessif de la force contre des manifestants pacifiques. Selon le Comité central des médecins soudanais, 21 personnes seraient mortes et 1 850 auraient été blessées pendant la période considérée.

27. Lors des manifestations du 30 juin, au cours desquelles neuf manifestants ont trouvé la mort, huit ont été tués par des balles réelles qui auraient été tirées par des forces de sécurité. Si la MINUATS n'est pas en mesure d'établir les responsabilités dans chaque cas, le nombre élevé de décès ne fait aucun doute et a provoqué l'ouverture d'une enquête par le parquet. Dans le cadre des manifestations contre le coup d'État, il s'agit de la deuxième journée la plus meurtrière après celle du 17 novembre 2021, qui avait fait 16 morts. Le nombre total de manifestants tués depuis le 25 octobre 2021 s'élève désormais à 116, dont 20 enfants et 1 femme. Un grand nombre de personnes, dont de nombreuses femmes et jeunes filles, ont également été arrêtées.

28. En outre, fait préoccupant, des femmes participant aux sit-ins, principalement des jeunes femmes, auraient été victimes d'actes de harcèlement sexuel et d'intimidation de la part d'autres manifestants et de membres des populations locales. Face à cette situation, les groupes de défense des droits des femmes ont lancé une campagne sur les réseaux sociaux et organisé une manifestation le 6 juillet pour protester contre les faits de harcèlement et appeler à respecter le droit des femmes à participer en toute sécurité à la vie citoyenne dans l'espace public.

29. La Mission a enregistré 183 violations présumées des droits humains, pour un total de 1 454 victimes, dont 65 enfants. Ces faits se répartissent comme suit : 532 victimes d'atteintes à la vie (504 hommes, 10 femmes et 18 enfants) ; 769 victimes d'atteintes à l'intégrité physique (725 hommes, 22 femmes et 22 enfants) ; 35 victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris de violences sexuelles liées au conflit (22 femmes et 13 filles) ; 53 victimes d'enlèvements (37 hommes, 15 femmes et 1 enfant) ; 65 victimes d'agressions physiques (46 hommes, 13 femmes et 6 enfants). Sur les 183 faits constatés, 30 (88 victimes) ont été imputés aux forces de sécurité gouvernementales, 135 (1 281 victimes) à des acteurs non étatiques, notamment à des mouvements armés et à des milices, et 18 (24 victimes) à des individus indéterminés ou non identifiés.

30. Du 1^{er} au 4 juin, l'Expert des droits de l'homme au Soudan, Adama Dieng, s'est rendu pour la deuxième fois à Khartoum pour rencontrer de hautes personnalités de l'État, notamment le général de corps d'armée Al-Burhan, le général de corps d'armée Dagalo et le procureur général par intérim Khalifa Ahmed Khalifa, ainsi que des acteurs de la société civile. Dans sa déclaration de fin de mission, M. Dieng s'est réjoui de la levée de l'état d'urgence et de la remise en liberté des personnes arrêtées en application des lois d'urgence. Il a également souligné qu'il fallait prendre des

mesures plus audacieuses et plus concrètes pour améliorer la situation des droits humains et créer un climat propice au dialogue politique. Le 15 juin, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a présenté au Conseil des droits de l'homme un rapport complet sur l'état des droits humains au Soudan depuis le 25 octobre 2021 (A/HRC/50/22).

31. La poursuite des criminels pour lutter contre l'impunité généralisée des violations des droits humains reste difficile. La mise en œuvre des réformes de l'état de droit, notamment l'instauration de mécanismes de contrôle judiciaire, est restée au point mort. Après la levée de l'état d'urgence le 29 mai, les mesures adoptées dans le cadre de ce régime, notamment celles qui étendent les pouvoirs de police des forces de sécurité conjointes, sont restées en vigueur, ce qui a facilité la poursuite de la répression des manifestants et le maintien de l'impunité. Toutefois, le 3 juillet, à la suite des manifestations du 30 juin, le Bureau du Procureur général a créé un comité chargé d'enquêter sur les circonstances des événements et de superviser les procédures pénales susceptibles d'être ouvertes à cet égard. Le dernier membre en détention du Comité chargé du démantèlement du régime du 30 juin 1989 et du recouvrement des fonds publics a été libéré sous caution le 8 juillet. Par ailleurs, des mandats d'arrêt ont été émis contre l'ancien Ministre de la justice et l'ancien Directeur de la télévision d'État pour diffamation, ce qui a donné lieu à des spéculations selon lesquelles ces mesures obéiraient à des mobiles politiques. Le 9 juillet, une femme de 20 ans a été reconnue coupable d'adultère et condamnée à la mort par lapidation par le tribunal pénal de Kosti, dans l'État du Nil blanc. Un recours a été formé.

32. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, coprésidée par la MINUATS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a confirmé 14 violations graves contre 38 enfants (24 garçons et 14 filles) entre le 6 mai et le 17 août 2022. Ce chiffre représente une augmentation d'au moins 36 % du nombre total d'enfants touchés par de graves violations par rapport à la période précédente. Sur les 38 enfants concernés, 2 garçons et 2 filles ont été tués, 20 garçons et 8 filles ont été mutilés, 4 filles ont subi des violences sexuelles et 2 garçons ont été enlevés. Il y a eu une attaque contre une école et un refus d'accès humanitaire. Sur les 14 violations, 1 serait imputable au Service de renseignement militaire soudanais et 13 à des auteurs armés non identifiés. Six violations ont été confirmées au Darfour septentrional, deux au Darfour méridional et six au Darfour occidental. Huit enfants ont été victimes d'engins non explosés, principalement à Zamzam au Darfour septentrional, et huit enfants à Jebel Moon au Darfour occidental.

D. Situation socioéconomique

33. La situation économique reste préoccupante. Les pénuries d'électricité, de carburant, de denrées alimentaires et autres produits de base ont une incidence considérable sur les moyens de subsistance. La crise politique prolongée et l'insécurité généralisée devraient continuer à ralentir l'activité économique et à décourager les investisseurs, tandis que l'inflation et le chômage élevés devraient freiner la consommation. Selon les prévisions du Fonds monétaire international, le produit intérieur brut réel devrait progresser de 0,3 % en 2022. Si l'inflation est orientée à la baisse, le taux devrait néanmoins atteindre 245,1 % en 2022, compte tenu de la dévaluation potentielle de la monnaie, des pénuries chroniques de nourriture et de carburant, de la persistance des conflits, de la désorganisation des chaînes d'approvisionnement nationales et des inondations prévues. Ces derniers mois, le taux de change s'est toutefois stabilisé, mais l'insuffisance structurelle de

réserves de change et l'important déficit de la balance courante font peser le risque d'une nouvelle instabilité des changes à court terme.

34. Les précipitations de juin à septembre devraient être supérieures à la moyenne. Les fortes pluies et les inondations soudaines continuent de toucher des milliers de personnes au Soudan. Au 21 août, le nombre de personnes affectées était estimé à plus de 146 200, selon la Commission d'aide humanitaire du Gouvernement soudanais, les organisations humanitaires sur le terrain et les autorités locales. Les pluies torrentielles et les inondations ont détruit environ 9 600 maisons et en ont endommagé 22 000 dans 14 États. D'après les autorités soudanaises, 79 personnes sont mortes et 30 ont été blessées depuis le début de la saison des pluies. En outre, la hausse des cours mondiaux du blé et l'accès limité aux devises fortes pour payer les importations devraient maintenir les prix du pain à un niveau élevé, limitant le pouvoir d'achat des ménages et augmentant la demande de sorgho et de millet. Leurs prix moyens sont 150 % à 250 % supérieurs à ceux de 2021 et plus de 550 % à 650 % supérieurs à la moyenne sur cinq ans.

E. Situation humanitaire

35. La situation humanitaire au Soudan a continué de s'aggraver. Le pays fait face à une augmentation constante des niveaux d'insécurité alimentaire. On estime que près d'un quart de la population se trouve dans une situation de famine aiguë pendant la période de soudure, de juin à septembre. Les États du Darfour septentrional, du Darfour occidental, du Darfour central, de Khartoum, de Kassala et du Nil blanc comptent le plus grand nombre de personnes souffrant de famine aiguë.

36. Selon la dernière analyse réalisée pour le Soudan au moyen du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, la crise alimentaire dans le pays connaît une forte accélération entre juin et septembre. Jusqu'à 11,7 millions de personnes (soit une augmentation de 2 millions) devraient être vulnérables, dont 3,1 millions en situation d'urgence. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le conflit armé en Ukraine aggrave encore l'insécurité alimentaire au Soudan, car le pays dépend depuis quelques années des importations de blé en provenance de Russie et d'Ukraine. Si la saison agricole en cours ne bénéficie pas d'un soutien solide sous forme d'intrants agricoles et de services d'élevage, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire risque d'augmenter considérablement pour atteindre des niveaux sans précédent et pourrait à terme engendrer davantage de conflits et de déplacements.

37. Par ailleurs, en raison de l'insécurité et des conflits persistants au Darfour et dans d'autres régions du Soudan, les déplacements à grande échelle se sont poursuivis sans perspectives de solutions immédiates. Il y a plus de 3,7 millions de personnes déplacées dans le pays, principalement au Darfour et dans les Deux Zones. Selon la Matrice de suivi des déplacements, de nouveaux déplacements internes ont été enregistrés entre mai et juillet en raison de conflits localisés : 83 649 personnes ont été déplacées au Darfour occidental, 17 014 au Darfour méridional et 3 765 au Kordofan méridional. Environ 139 400 personnes supplémentaires (dont 54 % de femmes) ont été déplacées dans tout le Soudan. Les violences intercommunautaires qui ont débuté le 15 juillet dans la ville de Ganis et dans d'autres parties de la localité de Rosseiris, dans la région du Nil Bleu, auraient entraîné le déplacement de plus de 31 000 personnes. Les organisations humanitaires s'emploient à répondre aux besoins des déplacés.

38. Le Soudan a également continué d'accueillir de nouveaux réfugiés provenant des pays voisins, principalement du Soudan du Sud, de l'Éthiopie et de l'Érythrée. Depuis le début de 2022, 20 000 réfugiés du Soudan du Sud sont arrivés dans le pays,

essentiellement dans les États du Nil blanc, du Darfour oriental, du Kordofan occidental et du Kordofan méridional. Les réfugiés éthiopiens ont également continué à arriver, mais dans une moindre mesure, dans l'est du Soudan et dans la région du Nil Bleu. Au 31 juillet, environ 59 800 personnes étaient entrées au Soudan depuis le début de la crise dans le nord de l'Éthiopie en novembre 2020.

39. En raison d'une grave pénurie de fonds, le Programme alimentaire mondial (PAM) au Soudan a été contraint de réduire les rations destinées aux réfugiés dans tout le pays. Le PAM vient régulièrement en aide à plus de 550 000 réfugiés dans le pays. Depuis juillet, les réfugiés ne reçoivent que la moitié d'un panier alimentaire standard, en nature ou en espèces.

40. Les organisations non gouvernementales et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont été entravés dans leurs activités. Le 16 mai, l'Organisation des Nations Unies a demandé à la Commission d'aide humanitaire de l'autoriser à accéder aux routes menant à Kauda dans le Kordofan méridional. Même si les hauts fonctionnaires du Gouvernement ont accepté le principe de cette mission, la demande n'a pas encore été approuvée. De hauts responsables de l'Organisation ont soulevé la question lors d'une réunion avec le général Shamsaddine Kabbachi, membre du Conseil souverain. Le 26 mai, lors du déplacement effectué à Geneina dans le Darfour occidental pour évaluer la situation humanitaire, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire est intervenue pour que les entités des Nations Unies et leurs partenaires puissent fournir des services humanitaires librement.

41. Au cours de la période considérée, 123 atteintes à la sécurité touchant les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont été signalées au Soudan.

III. Rôle de l'Organisation des Nations Unies au Soudan et application de la résolution 2636 (2022)

Objectif 1 : soutenir la transition politique, les avancées vers une gouvernance démocratique, la protection et la promotion des droits humains, ainsi que la paix durable

42. Le Représentant spécial a intensifié son action en vue d'appuyer les solutions menées et contrôlées par les Soudanais et les Soudanaises dans le but de rétablir une transition démocratique crédible sous la direction des civils au Soudan à la suite du coup d'État militaire du 25 octobre 2021. Le partenariat entre l'Union africaine, l'IGAD et l'Organisation des Nations Unies était au cœur de ces efforts, qui se sont concrétisés par la création d'un mécanisme trilatéral conjoint. Dans ce cadre, le Représentant spécial s'est fortement investi auprès d'un large éventail d'acteurs soudanais clefs : groupes de femmes, universitaires, groupes de jeunes, partis politiques, armée. Il s'est également coordonné avec les partenaires régionaux et internationaux.

43. Les émissaires des trois organisations composant le mécanisme trilatéral se sont efforcés d'aider les parties prenantes soudanaises à créer des conditions propices à des pourparlers directs entre civils et militaires. Ces efforts ont débouché sur l'organisation d'une réunion entre certaines parties le 8 juin. Si certains des principaux acteurs ont refusé de se joindre aux pourparlers, les participants ont néanmoins engagé des discussions sérieuses. Après le retrait des principaux groupes d'opposition civils et des militaires des pourparlers, le mécanisme trilatéral a continué

de dialoguer avec les parties séparément dans l'optique de trouver un format viable pour la suite.

44. Les bureaux locaux de la MINUATS dans les États du Darfour, du Kordofan méridional et de la mer Rouge ont entretenu le dialogue sur le processus politique avec les parties prenantes locales, en particulier les femmes, les déplacés et les jeunes, pour assurer la prise en compte de leurs points de vue. De plus, l'Organisation des Nations Unies a continué à fournir des conseils d'experts aux acteurs concernés sur les questions électorales. Toutefois, d'autres domaines de coopération relatifs aux questions de transition sont restés au point mort du fait de l'impasse politique.

45. En vue de renforcer la participation effective des femmes au processus politique, la MINUATS, en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et avec le concours de la Folke Bernadotte Academy et du Ministère suédois des affaires étrangères, a organisé du 5 au 7 juin un atelier de trois jours sur la médiation et la négociation à l'intention des femmes ayant des responsabilités politiques, des membres des mouvements armés, de la société civile, des comités de résistance et du Groupe de défense des droits des femmes. Cette activité a également permis à ce groupe de se préparer au processus politique facilité par le mécanisme trilatéral et de participer véritablement à ses travaux.

46. La MINUATS a continué de consulter un large éventail d'acteurs de la défense des droits des femmes dans les régions afin de recueillir leurs points de vue et de connaître les priorités des femmes de diverses communautés. Les 5 et 6 juillet, du 21 au 23 et du 25 au 27 juillet, la Mission, en collaboration avec ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a facilité une série de dialogues avec des groupes de femmes des États du Kordofan occidental et du Kordofan méridional, de la mer Rouge, de Kassala, du Nil Bleu, du Darfour septentrional, du Darfour central, du Darfour oriental et du Darfour méridional, de Gazira, du Nord, du Nil, et de Khartoum, pour discuter de l'action collective des femmes et de la constitution d'alliances en situation de crise politique, en s'appuyant sur les enseignements régionaux tirés du savoir-faire de l'Organisation des Nations Unies, de l'IGAD et du Soudan. Des dialogues destinés aux femmes des entités politiques et aux jeunes femmes ont également été organisés le 4 août et du 17 au 19 août, en réponse à la forte demande de soutien et en vue de pouvoir entendre leurs préoccupations propres concernant la situation actuelle et la voie à suivre.

Objectif 2 : appuyer les processus de paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et des futurs accords de paix

47. Alors que l'application de l'Accord de paix de Djouba est restée limitée dans l'attente d'une solution à la crise politique à Khartoum, la MINUATS a continué de s'employer à renforcer le Comité du cessez-le-feu permanent au Darfour. La Mission a soutenu l'élargissement des structures du Comité par la création de comités sectoriels à Zalingei (Darfour central) et Daeïn (Darfour oriental) et le déploiement d'agents. Elle a également soutenu l'élaboration de plusieurs instructions permanentes clefs destinées à guider les travaux du comité.

48. Le Comité du cessez-le-feu permanent a continué de connaître des violations du cessez-le-feu. Entre le 6 mai et le 6 août, le Comité a reçu neuf plaintes officielles et ouvert une enquête sur de possibles violations du cessez-le-feu. Cependant, dans tous les cas, le comité sectoriel a pu désamorcer les tensions et prévenir toute aggravation des conflits par le dialogue et la médiation. Aucune des plaintes n'a justifié une enquête physique.

49. Ainsi, le 15 juillet par exemple, le Comité du cessez-le-feu permanent a été saisi d'une plainte dans laquelle les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide accusaient l'Alliance des forces de libération du Soudan de tenir un poste de contrôle illégal à Jarabona, près de Maliha au Darfour septentrional, à proximité de la frontière libyenne, en violation de l'Accord de paix de Djouba. Le Comité est intervenu immédiatement en organisant une réunion de médiation entre les parties le 17 juillet. À la suite de négociations, l'Alliance des forces de libération du Soudan a accepté de supprimer le poste de contrôle, ce qui a été fait le 18 juillet.

50. Une première formation aux activités de surveillance, de vérification et d'enquête a eu lieu du 5 au 9 juin. Mise au point par la MINUATS et suivie par le personnel du siège du Comité du cessez-le-feu permanent et par celui du comité sectoriel au Darfour septentrional, cette formation visait à familiariser les participants avec le mandat du Comité et à assurer une compréhension commune des instructions permanentes. Elle avait également pour objet de présenter les expériences tirées de mécanismes similaires établis ailleurs, tout en sensibilisant à d'importantes questions transversales, notamment le genre, les droits humains et la protection des civils.

51. Le 26 juillet, le Comité du cessez-le-feu permanent a tenu une réunion consultative à El-Fasher au Darfour septentrional, à laquelle ont participé des représentants de la société civile, des déplacés, des autorités locales, des groupes de femmes et autres parties prenantes. Cette rencontre a donné au Comité l'occasion de présenter son mandat aux participants et de réfléchir à la façon dont ces derniers pouvaient le soutenir dans ses activités de surveillance et de vérification. Il est prévu d'organiser des manifestations similaires dans d'autres États du Darfour.

52. Le 2 juillet, le Représentant spécial, accompagné de plusieurs chefs d'entités des Nations Unies, s'est rendu à Geneina dans le Darfour occidental pour rencontrer des représentants du Gouvernement, de l'administration autochtone, des déplacés et des dirigeants locaux. Il a notamment plaidé pour la création d'une commission foncière et d'une commission des déplacés et des réfugiés, comme le prévoit l'Accord de paix de Djouba, afin de trouver des solutions durables.

Objectif 3 : appuyer la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit, en particulier au Darfour et dans les Deux Zones

53. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUATS a poursuivi ses efforts pour soutenir et promouvoir la protection des civils et rechercher les moyens de favoriser et d'accélérer la mise en œuvre du Plan national de protection des civils. La Mission a fourni une assistance technique pour renforcer les mécanismes de protection, notamment le Mécanisme national de protection des civils, aux comités de protection des civils au niveau des États et à la Force conjointe de maintien de la sécurité. Ainsi, du 26 au 30 mai, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Comité du cessez-le-feu permanent, elle a organisé un atelier de formation sur les grands principes relatifs aux droits humains, le droit international humanitaire et les principes de protection à l'intention de 56 officiers de la Force. En juin, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), elle a également organisé trois ateliers dans les États du Darfour septentrional (du 6 au 8 juin), du Darfour oriental (du 20 au 22 juin) et du Darfour méridional (du 28 au 30 juin) avec les comités de protection des civils au niveau des États. L'objet de ces ateliers était de mieux préparer les comités et les groupes de la société civile travaillant sur l'état de droit, les réseaux de protection des femmes, l'administration autochtone, les réseaux de protection communautaires et les assistants juridiques à soutenir la protection des civils.

54. La MINUATS a poursuivi son dialogue auprès des principales parties prenantes pour soutenir la protection des civils. Une délégation de la Mission s'est rendue au Darfour occidental du 8 au 13 juin pour s'entretenir avec le Secrétaire général de l'État et le Commissaire de police de l'État au sujet des mesures à prendre pour résoudre le conflit entre les Gimir et les Rizeigat et évoquer la question de la sécurité et de la protection des civils dans l'ensemble de l'État, à la suite des affrontements qui ont eu lieu à Kreinik du 22 au 24 avril. Le 13 juin, la Mission a rencontré des responsables de la Direction de la paix, de la sécurité et des affaires humanitaires du Ministère des affaires étrangères pour saluer la mise en place d'une partie de la Force conjointe de maintien de la sécurité et discuter des défis à relever, notamment les problèmes de protection au Darfour et dans les Deux Zones. Le même jour, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle a convoqué un débat sur les moyens de donner plus rapidement suite à l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général en faveur des droits humains au Soudan.

55. Le Groupe consultatif sur les questions de police de la MINUATS a poursuivi son dialogue avec la Force de police soudanaise afin d'améliorer les capacités de ses agents à Khartoum et au Darfour à mener leurs opérations conformément aux normes internationalement acceptables en matière de pratiques de police démocratique, notamment en sensibilisant la Force et les dirigeants locaux à la protection des civils. Le Groupe consultatif a soutenu la Force et les membres des communautés en organisant 5 formations, 3 ateliers, 19 sessions consultatives et 5 programmes de sensibilisation de la communauté. Ces activités de renforcement des capacités ont bénéficié à 427 membres du personnel de la Force (133 femmes et 294 hommes), à 1 061 membres de la communauté (201 femmes et 860 hommes) et à 2 procureurs (1 femme et 1 homme), soit un total de 1 490 bénéficiaires (1 155 hommes et 335 femmes). La mise en place de deux bureaux chargés des questions de genre au Darfour central a grandement contribué à renforcer la capacité de la Force à faire face aux violences sexuelles et fondées sur le genre et à promouvoir l'intégration des questions de genre. Une formation à la prévention des faits de violence sexuelle et fondée sur le genre et des faits de violence sexuelle liée au conflit et aux moyens d'y faire face, organisée conjointement avec le PNUD, s'est tenue du 26 au 30 juin à l'intention de la Force et des procureurs, avec des participants de Khartoum, du Darfour et des Deux Zones. En revanche, la fourniture d'un appui significatif en matière de renforcement des capacités de la Force est restée difficile en raison de la suspension du financement des donateurs à la suite du coup d'état du 25 octobre 2021.

56. La MINUATS, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, s'est rendue sur le terrain pour procéder à des visites d'évaluation intégrée de la consolidation de la paix dans le Nil Bleu (du 10 au 17 mai) et au Darfour septentrional (du 19 au 23 juin). Ces évaluations s'inscrivaient dans le cadre d'un vaste effort mené en collaboration avec des universités régionales pour réaliser six évaluations de la consolidation de la paix dans les États du Darfour méridional, du Darfour septentrional, du Nil Bleu, du Kordofan méridional, de Kassala et de la mer Rouge. Les évaluations permettront de favoriser l'exécution du mandat de la Mission et de repérer les possibilités de consolidation de la paix avec les communautés locales, ainsi que les moyens de mettre en œuvre l'Accord de paix de Djouba et de veiller à ce que les programmes et le financement du développement tiennent compte des conflits et respectent le principe « ne pas nuire ».

57. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, ont continué à répondre de manière ciblée et stratégique pour veiller à ce que l'aide essentielle continue de bénéficier à ceux qui en ont le plus besoin, en particulier au niveau local. Le but était de mettre en place une programmation efficace pour répondre aux priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité ainsi qu'aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Les 11 et 12 mai, le

Bureau intégré de la Représentante spéciale adjointe (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) a organisé un atelier à l'intention d'entités des Nations Unies et des organisations de la société civile afin de guider les propositions pour un projet de 3 millions de dollars financé par le Fonds visant à transformer les perceptions liées au genre dans le cadre de la consolidation de la paix au Darfour. Les débats ont porté sur les programmes pour les femmes et la paix et la sécurité et les jeunes et la paix et la sécurité au Soudan et mis l'accent sur la nécessité de fixer des priorités concernant à la fois l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, comme adopter des mesures de protection contre la *violence* sexuelle et fondée sur le genre et investir dans l'éducation et les moyens d'émancipation économique des femmes.

58. Les 4 et 5 juin, le HCR, en partenariat avec la FAO, le Ministère de l'agriculture et des ressources animales et la Commission des éleveurs, des nomades et des agriculteurs, a organisé un atelier de renforcement des capacités visant à planifier une réponse multiforme à la saison agricole à El-Fasher, tout en assurant la protection des civils.

59. La MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies ont progressé dans la mise au point définitive d'un programme conjoint sur l'état de droit visant à soutenir la mise en œuvre des priorités en la matière au Soudan. Fondé sur la stratégie commune des Nations Unies et sur le Programme de consolidation de la paix et de stabilisation pour le Soudan, ce programme s'articule autour de la réponse axée sur les communautés aux besoins en matière de sécurité humaine et de justice, de la promotion des principales institutions de l'état de droit et des droits humains, et de la création d'un environnement propice au règlement pacifique des conflits, à la protection des civils et à la responsabilité.

60. La MINUATS a dépollué 271 704 mètres carrés de terres contaminées par des engins explosifs dans les États du Nil-Bleu, du Kordofan méridional et du Darfour. Ces terres ont ensuite été mises à la disposition des populations locales. Au cours de ce travail, la Mission a détruit 1 363 explosifs dangereux, dont 18 mines antipersonnel, 4 mines antichars, 901 munitions d'armes légères et 440 engins non explosés. Ces efforts ont permis de fournir un accès sûr à la communauté humanitaire, d'accroître la quantité de terres disponibles pour une utilisation productive et de rétablir la sécurité des individus et des collectivités, leur donnant accès aux services de base, notamment à la santé, à l'éducation, à l'eau et aux marchés. En outre, ayant été menées en étroite coordination avec les autorités nationales, ces activités ont amélioré la perception et les relations entre les pouvoirs publics et les communautés qui contribuent à la consolidation de la paix au Soudan. Enfin, les équipes de sensibilisation au risque des engins explosifs sont intervenues auprès de 92 034 personnes (24 192 hommes, 21 095 femmes, 25 047 garçons et 21 700 filles) dans des zones où les populations sont fortement exposées aux dangers des explosifs. Les équipes de la MINUATS ont mené ce travail en nouant des liens avec les populations, en organisant des séances d'information directes avec les communautés locales et les écoles, et en lançant des campagnes médiatiques.

Objectif 4 : appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide à la consolidation de la paix

61. Malgré la pause de l'aide internationale au développement intervenue après le coup d'État militaire du 25 octobre 2021, la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies ont déployé des efforts considérables pour mobiliser des ressources et fournir un soutien aux activités de survie et de subsistance, tout en renforçant les

services de résilience dans tout le pays dans la mesure du possible. L'équipe de pays des Nations Unies a été en mesure de continuer à apporter une aide humanitaire vitale, alors même que les donateurs ont imposé davantage de restrictions à la participation du Gouvernement.

62. En 2022, le Fonds central pour les interventions d'urgence, sous la direction de la Coordinatrice de l'action humanitaire, a contribué à hauteur de 40 millions de dollars au Soudan. Le dernier montant alloué en mai (20 millions de dollars) a été déterminant. Ces fonds ont en effet permis aux agriculteurs d'avoir accès aux semences, aux moyens de subsistance, à la nutrition, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, 65 % des ressources étant destinées à soutenir les agriculteurs pendant la saison agricole en cours. Même si les besoins réels ne seront pas satisfaits en raison des contraintes financières, plus de 3 millions de Soudanais peuvent désormais compter sur leur propre production alimentaire en 2022 et en 2023, alors que l'approvisionnement alimentaire mondial traverse une crise majeure et que le financement humanitaire de l'aide alimentaire est limité. En juin, le Fonds humanitaire commun pour le Soudan avait reçu 23,23 millions de dollars sur les 66 millions attendus pour 2022. En 2022, la contribution a été affectée aux déplacements et aux populations nomades dans l'État du Darfour occidental, ainsi qu'à la réponse face aux périodes de sécheresse dans cinq États. Le 21 juillet, le PAM a signé avec la Banque mondiale un projet d'un montant de 100 millions de dollars visant à intensifier les interventions en faveur de la sécurité alimentaire et à fournir un soutien direct aux plus vulnérables au moyen de transferts en espèces. Deux millions de personnes seront touchées, la priorité étant accordée aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

63. Le travail de l'équipe de gestion du programme intégré, sous la direction de la Représentante spéciale adjointe (Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire), a continué à assurer la cohérence de la programmation des prestations que doivent fournir la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies. Ainsi, par exemple, une équipe spéciale stratégique intégrée sur le Darfour a été mise sur pied sous les auspices de la Représentante spéciale adjointe pour organiser et coordonner le renforcement de la résilience, la sécurité et la protection, notamment pour renforcer la réponse humanitaire en matière de sécurité alimentaire.

64. Des progrès ont également été réalisés concernant l'architecture de financement afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie commune des Nations Unies, notamment avec l'élaboration d'un cadre de résultats stratégiques commun entre la plateforme de financement du Soudan et le Fonds pour la consolidation de la paix. L'objectif est de renforcer l'incidence du financement du développement pour soutenir les interventions clefs prescrites, au-delà des activités d'assistance vitales, en améliorant la cohérence et l'efficacité entre les diverses plateformes de financement. Un travail va désormais être engagé pour élaborer un plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sur deux ans (devant entrer en vigueur en 2024), avec pour premières tâches la mise à jour de l'analyse commune de pays à partir des évaluations en cours de la consolidation de la paix et d'autres données.

Questions d'ordre opérationnel et de planification

65. La MINUATS a continué à élargir ses activités, notamment dans ses sept bureaux locaux, pour mieux mettre en œuvre son mandat. Certains sites de la Mission sont en voie d'agrandissement pour faire face à l'augmentation des effectifs autorisés. Au 16 août, la Mission comptait 201 civils, 18 policiers et 17 observateurs militaires. Conformément à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à

l'ensemble du système des Nations Unies, plus de la moitié des postes civils de haut niveau (chefs de service et rangs supérieurs) sont occupés par des femmes.

66. La MINUATS a continué de resserrer sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies au moyen de mécanismes et de structures de coordination intégrés. Début juin, l'équipe de pays a décidé que la stratégie commune des Nations Unies servirait de document de planification provisoire pour les entités des Nations Unies au Soudan, en complément du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement reconduit jusqu'à la fin de 2023.

67. La Mission a continué de renforcer son architecture interne pour soutenir la gestion axée sur les résultats, le contrôle, la responsabilité et l'établissement de rapports sur les projets relevant du fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour le Soudan. Ce travail a notamment porté sur la mise en place de mécanismes de planification et de coordination internes pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets au moyen d'un nouveau cadre de résultats et d'un nouveau plan de travail pour 2022 qui tiennent compte des ajustements apportés aux priorités en fonction de l'évolution du contexte politique après le coup d'État.

IV. Observations

68. Alors que plus de 10 mois ont passé depuis le coup d'État militaire du 25 octobre 2021 et qu'aucune solution politique ne se dessine, la perspective d'une véritable transition démocratique au Soudan risque de s'éloigner. Voilà des mois que le pays est privé d'un gouvernement pleinement fonctionnel et dirigé par des civils, et les diverses tentatives faites pour dégager un nouveau consensus entre les forces politiques et l'armée ont échoué. Une grande partie du travail accompli par le Gouvernement de transition a été réduite à néant, ce qui risque de remettre en cause les progrès réalisés. Par ailleurs, l'économie soudanaise continue de se détériorer et les besoins humanitaires, notamment l'insécurité alimentaire qui frappe une grande partie de la population soudanaise, sont en augmentation. Les affrontements intercommunautaires et autres violences dans les régions situées en dehors de Khartoum continuent de faire payer un lourd tribut au peuple soudanais, notamment aux civils vulnérables, et risquent d'enfoncer davantage le pays dans l'instabilité.

69. Les récentes déclarations dans lesquelles le Président du Conseil souverain, le général de corps d'armée Al-Burhan, et de son adjoint, le général de corps d'armée Dagalo, se sont engagés à retirer les forces militaires et de sécurité de la scène politique sont bienvenues. Je salue ces engagements affichés et j'exhorte les autorités à les traduire en actes. Je me félicite des diverses initiatives politiques proposées par les acteurs soudanais, et j'invite tous les dirigeants, politiques ou autres, à faire passer les intérêts nationaux en premier et à chercher une solution à l'impasse politique actuelle.

70. Il est plus urgent que jamais de trouver un moyen de sortir de la paralysie politique actuelle. La solution ne peut passer que par un dialogue politique mené et contrôlé par les Soudanais, qui offre une voie crédible vers une transition démocratique légitime sous la direction des civils. Je demande instamment aux acteurs civils et militaires de s'engager de toute urgence dans des discussions sérieuses sur leurs rôles et fonctions respectifs pendant la période de transition, et aux civils d'être prêts à former un gouvernement. Le mécanisme trilatéral se tient prêt à faciliter un dialogue menant à un accord politique entre les parties prenantes.

71. Les Soudanaises continuent de jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation en faveur d'une transition démocratique crédible. Je salue l'initiative prise par les Soudanaises de créer un organisme de défense des droits des femmes qui

leur permettre de participer sur un pied d'égalité au processus politique et d'être activement associées aux décisions relatives à tout accord futur. J'appelle toutes les parties prenantes à assurer la représentation des femmes et leur participation véritable au processus. De plus, je me félicite des efforts déployés par les femmes pour se réunir dans tout le Soudan afin de trouver des moyens de combattre les discours de haine qui alimentent la violence dans certaines régions du pays.

72. Il est essentiel que les autorités créent un environnement crédible et propice au processus politique en mettant immédiatement un terme au recours excessif à la force et aux arrestations et détentions de manifestants et en garantissant la liberté d'expression et de réunion pacifique. À cet égard, je condamne l'usage excessif de la force par les forces de sécurité contre les manifestants et demande instamment aux autorités de mener des enquêtes efficaces, impartiales et rapides sur les allégations ou les soupçons raisonnables d'usage illicite de la force ou d'autres violations par des membres des forces de sécurité, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre commises dans le cadre de réunions, et d'amener les auteurs des faits à répondre de leurs actes. De plus, les autorités doivent accélérer le travail des commissions précédemment mises en place pour faire la lumière sur les allégations de violations des droits humains et les doter des moyens nécessaires pour mener leurs enquêtes efficacement et en publier les résultats. En outre, il reste primordial d'engager une réforme législative pour abolir la peine de mort et les peines assimilables à la torture et autres traitements cruels et inhumains.

73. La montée de la violence intercommunautaire et la multiplication des menaces qui pèsent sur les populations dans différents États sont alarmantes. Je suis profondément préoccupé par les terribles violences qui ont récemment éclaté dans la région du Nil bleu et au Darfour, faisant un nombre croissant de victimes et entraînant de nouvelles vagues de déplacements forcés. J'exhorte les autorités à accélérer la mise en œuvre du Plan national de protection des civils, avec le concours de la MINUATS et de l'équipe de pays des Nations Unies.

74. Les autorités nationales et les mouvements armés signataires doivent honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de paix de Djouba et accélérer la mise en œuvre des dispositions de sécurité transitoires. À cet égard, je me félicite de la sortie de la première promotion des éléments appelés à composer la Force conjointe de maintien de la sécurité. Il est impératif que le Gouvernement déploie cette force sans tarder et exerce un contrôle après son déploiement afin de protéger efficacement les civils et de contribuer à rétablir la stabilité dans la région. J'invite le Gouvernement à accélérer la formation du reste de la Force conjointe afin que celle-ci atteigne son effectif complet de 12 000 éléments et se déploie dans les zones sensibles du Darfour.

75. La mise en œuvre d'autres aspects de l'Accord de paix de Djouba qui ont progressé doit s'accélérer de toute urgence. Les progrès réalisés dans le domaine des dispositions en matière de sécurité au Darfour ne seront durables que si l'on remédie effectivement aux causes profondes du conflit que sont les droits fonciers et les questions de justice. À cette fin, la mise en place d'une commission foncière prévue par le volet Darfour de l'Accord est essentielle pour régler les litiges relatifs à la propriété foncière. Par ailleurs, la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle visant à mettre fin à l'impunité des crimes et violations des droits humains commis au Darfour et dans les Deux Zones n'a que trop tardé. La participation des communautés, des groupes de la société civile, des déplacés et des femmes est essentielle pour mettre en œuvre l'Accord de manière à améliorer la vie des populations touchées par le conflit.

76. Les autorités doivent veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour prévenir les violences intercommunautaires et mettre fin aux hostilités entre les

communautés, notamment en s'attaquant aux causes politiques et de sécurité et en travaillant avec tous les segments de la société pour promouvoir la réconciliation, tout en veillant à ce que les auteurs de violences répondent de leurs actes. La signature d'accords de paix locaux au Darfour occidental et au Darfour méridional est une évolution bienvenue qui doit être soutenue par des ressources et un engagement durable en faveur de la paix de la part de toutes les parties concernées. De plus, il est essentiel que les autorités garantissent un accès humanitaire sans entrave dans les zones touchées par le conflit. En outre, il convient de s'attaquer à la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui constituent l'instrument essentiel de la violence armée. J'appelle également tous les acteurs à adopter une attitude ferme envers les discours de haine et l'incitation à la violence.

77. Les besoins humanitaires ont augmenté de manière exponentielle au Soudan sous l'effet du conflit, de la crise politique et économique, de l'accroissement de l'insécurité et des violences localisées, des déplacements internes prolongés qui n'ont pas encore trouvé de solutions durables, ainsi que des périodes de sécheresse, des inondations et des épidémies. 14,3 millions de Soudanais ont actuellement besoin d'aide. Les partenaires humanitaires ont lancé un appel de plus de 1,9 milliard de dollars pour fournir une assistance et une protection au Soudan en 2022. À ce jour, l'appel n'est financé qu'à hauteur de 21 %. Les partenaires humanitaires apprécient le soutien reçu des donateurs jusqu'à présent, mais lancent un appel pour qu'il y en ait davantage afin d'apporter aux populations les plus vulnérables l'aide vitale qui leur font cruellement défaut. Je demande aux donateurs de continuer à financer des opérations humanitaires vitales mais également d'investir dans le renforcement de la résilience. S'il est vrai qu'une action urgente est nécessaire pour que les personnes vulnérables et les communautés touchées aient accès à une aide humanitaire vitale, il ne faut pas s'arrêter là pour ne pas avoir à répondre aux crises humanitaires année après année.

78. La mise en œuvre efficace du mandat de la MINUATS repose sur le rôle complémentaire des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. La programmation des dividendes de la paix, des progrès en matière de développement et du renforcement de la résilience ne peut se faire sans les contributions volontaires des donateurs destinées à l'appui aux programmes dans le triple domaine de l'action humanitaire, du développement et de la paix. Ce n'est que par cette action intégrée et concertée qu'on ne pourra lutter contre les moteurs de l'insécurité. S'il est vrai que l'environnement politique est difficile pour les donateurs, il existe néanmoins des moyens de soutenir les programmes prioritaires de la stratégie commune et de veiller à ce que les entités des Nations Unies soient en mesure de peser sur la vie et les moyens de subsistance du peuple soudanais. Il faut notamment investir dans la consolidation de la paix au niveau local, la stabilisation des communautés, les infrastructures essentielles, les services de base et les moyens de subsistance, qui contribuent à atténuer les risques de nouveaux conflits. Il reste impératif de créer de la résilience pour faire face aux chocs futurs et d'améliorer les moyens de subsistance tout en proposant des solutions durables et pérennes aux 3,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan. Je demande instamment aux partenaires internationaux du Soudan de soutenir ces efforts.

79. Je remercie mon Représentant spécial, Volker Perthes, et l'ensemble des membres du personnel des Nations Unies au Soudan, ainsi que nos partenaires de l'Union africaine et de l'IGAD, pour leur dévouement et leurs efforts inlassables en faveur du pays et de son peuple. L'Organisation des Nations Unies reste pleinement résolue à appuyer le peuple soudanais en ces temps troublés.